

Quand la solidarité citoyenne s'empare des questions d'hébergement des exilés

Cette étude menée entre février et avril 2018, dans la région grenobloise, se veut être une première analyse des initiatives citoyennes d'hébergement des exilés afin de mieux saisir les réalités propres de ces accueils solidaires. Le travail présenté ici est le fruit de 12 entretiens avec des membres de collectifs, de lieux ressources, et de 4 entretiens avec des personnes ayant été hébergées par des collectifs. Ce travail ne cherche pas à être exhaustif mais à être une première étape dans une réflexion engageant les différents acteurs.

Qui sont les exilés ?

Les exilés ne constituent pas un ensemble homogène mais des publics différenciés notamment par leurs droits ouverts au séjour, à l'hébergement et au logement. Les statuts et procédures administratives donnent des droits différents à l'hébergement. Cependant, une réalité demeure pour les personnes exilées : la saturation des dispositifs qui les place dans des situations de non accès. Ils viennent donc grossir les rangs de ceux, qui, n'ayant droit qu'à l'hébergement d'urgence sous pression ont comme seule alternative l'errance résidentielle.

Les collectifs : des différences sur la forme mais un fond commun

DES FORMES DIFFÉRENTES	UN FOND COMMUN
3 types d'hébergements : au sein de familles d'accueil, en logement autonome ou en hébergement d'urgence	La dénonciation : des politiques ou des pratiques des Etats européens en matière d'accueil et hébergement des populations dites « migrantes ».
Des organisations différentes : associatif, collectif, une association et des comités locaux, un réseau inscrit dans une organisation plus importante	La métaphore de la boule de neige : convaincre et sensibiliser autour des questions d'accueil et d'hébergement
Des lieux ressources différents : parfois un seul (ADA, Secours Catholique), parfois plusieurs (UTPT, Adate) et parfois aucun.	La métaphore du colibri : faire sa part mais toujours en s'inscrivant dans un réseau plus large

QU'EST CE QU'UN BON ACCUEIL ?

A partir des entretiens menés avec les personnes exilées accueillies au sein des collectifs il apparaît que c'est la mise en œuvre de certaines valeurs qui permet de définir ce qu'est un « bon » accueil et ce qui fait la particularité des collectifs.

Confiance et respect mutuel

C'est la question de la confiance qui est centrale pour beaucoup et qui permet par la suite que se crée une relation de réciprocité.

« On m'a fait confiance tout de suite et ça compte »

Puis ce sont les activités de loisirs partagées, hors de leur situation au regard du séjour et de l'hébergement, qui ont permis que se crée une relation d'échange avec respect mutuel des différences. Dans ces relations l'investissement émotionnel fort a nécessairement un impact sur les parcours des hébergés et hébergeurs : le lien créé ne prend pas fin avec l'hébergement.

Affirmation d'égalité et assistance : donner des moyens de l'autonomie réelle

Les deux notions importent pour les personnes accueillies : il faut affirmer l'égalité et la capacité des personnes mais ne pas nier la situation de fragilité dans laquelle elles se trouvent. La relation est toujours en tension entre autonomie et aide. Affirmer l'autonomie sans prendre en compte les difficultés d'accès à celle-ci peut être contre productif. Il est nécessaire de donner les moyens de l'autonomie réelle par les aides matérielles (reste à vivre, aides alimentaires...) mais aussi en donnant une place dans les familles et les collectifs.

« On ne me présente pas comme migrant mais comme membre du collectif »

QUELLES SONT LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL CITOYEN

Inactivité, isolement et démobilitation

Cette problématique est soulevée dans différents collectifs mais très peu par les personnes hébergées et quand elles le font ce n'est pas de la même manière. Pour elles, cela fait partie d'un temps du parcours : souvent à l'entrée dans le collectif et parce que cela est difficile de sortir de ses problématiques et d'aller vers l'autre. Les hébergeurs se sentent parfois démunis pour amener les personnes exilées à sortir de cet état de démobilitation.

➡ Pistes de réflexion : Ouvrir le dialogue sur le sujet pour comprendre comment chacun le perçoit, prendre le temps de construire l'autonomie malgré la situation de vulnérabilité.

La dette de l'hébergé

Les collectifs abordent peu cette question mais les personnes hébergées, elles, se disent redevables et adoptent des mécanismes pour équilibrer la dette : en acceptant de participer à toutes les activités proposées par les hébergeurs pour certains, en tentant de rendre discrète leur présence dans le logement pour d'autres.

➡ Pistes de réflexion : Affirmer mais aussi permettre l'égalité des personnes, par une participation de la personne hébergée qu'elle soit financière ou autre.

Sortir du collectif

Les personnes rencontrées ont eu des expériences positives de sorties des collectifs d'hébergement mais beaucoup connaissent des personnes dont la sortie s'est faite sans solution. Pour certains, les collectifs sont un temps particulier de mise à distance des difficultés administratives et la sortie représente un retour violent de ces réalités. La sortie vers le DNA (Dispositif National d'Accueil) est acceptée mais mal vécue à cause de l'éloignement, de l'isolement, de la perte de repères, de la cherté (baisse de l'allocation pour demandeur d'asile, transports, nourriture...), des conditions matérielles (chambres partagées, pas de cuisine...). Les liens créés au sein des collectifs perdurent et un certain accompagnement se maintient souvent.

Formaliser des règles ?

Les règles autres que celles portant sur la durée de l'accueil sont peu connues, pas toujours explicites et cela peut créer des incompréhensions plus ou moins importantes. De plus, il y a peu de règles formalisées pour les bénévoles, pourtant, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement peuvent les mettre en difficulté. Enfin, les familles vont au-delà de l'accueil prévu par les collectifs. Elles peuvent en effet se montrer particulièrement hospitalières en cuisinant tout les repas de la personne, en lui achetant vêtements, portable... ce qui est apprécié par les personnes mais peut aussi peser sur la dette ressentie et l'autonomie laissée aux personnes.

- ➡ Pistes de réflexion : Informer les exilés et bénévoles en amont sur le rôle de l'accompagnement mais aussi sur les réalités de la demande d'asile et les questions liées aux migrations pour éviter certaines situations d'incompréhension, définir des missions et un temps d'engagement pour ne pas décourager, pouvoir faire en sorte que quelqu'un puisse être présent en renfort si besoin (type référent), prendre en compte les attentes des accueillis et accueillants pour maximiser les chances de bonne entente, créer des temps d'échange, de rencontres, d'information.

LES POUVOIRS PUBLICS : DES PARTENAIRES ?

Dans le double objectif des collectifs de sensibilisation de l'opinion publique et d'accueil concret de personnes exilées en besoin de logement, le lien avec les pouvoirs publics peut jouer un rôle central. En effet, nombre de collectifs ont su développer des liens particuliers avec les collectivités territoriales. Ces liens leur ont permis de sensibiliser les élus locaux aux questions d'accueil des populations exilées mais aussi d'accéder à des ressources nouvelles pour l'hébergement des personnes. Cet accès à de nouvelles ressources pourrait être pensé comme palliatif à la fin des Allocations Logement Temporaires (ALT).

- ➡ Cependant le dialogue avec les pouvoirs publics n'est pas aussi aisé en tout lieu et les initiatives locales restent peu connues. Il pourrait donc être intéressant que soit créée une coordination entre les collectifs permettant de porter une parole commune mais aussi d'échanger sur les expérimentations mises en œuvre par chacun (conventionnement 115, prêt de logement de l'EPCI, baux glissants...).

UNE PREMIERE PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL DES COLLECTIFS : LE RAPPORT TACHÉ

En septembre 2018, le député Aurélien Taché a été chargé par Edouard Philippe d'une mission sur la « refonte » de la politique française d'intégration. Le rapport a été rendu public le 19 février, peu de temps avant la présentation du projet de loi asile-immigration, sous l'intitulé « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France ». Ce rapport partant du constat selon lequel « l'insertion linguistique, économique et sociale des personnes que nous accueillons est insuffisante » propose une série d'améliorations possibles. Parmi les six axes de travail qui ont été retenus, l'axe quatre porte directement sur les questions d'hébergement-logement. Il contient six propositions de mesures permettant de « favoriser l'accès à un logement durable ». Ces propositions, fruits de plus de 250 rencontres avec des « personnalités et professionnels, représentant tous les champs de la réflexion et de l'action sur le sujet de l'intégration. », ne peuvent être simplement ignorées et balayées par la loi asile-immigration. Parmi ces six propositions, l'une concerne de manière très directe les membres des collectifs (cf. encadré proposition 61), d'autres encouragent plutôt les communes à prendre leur part dans l'accueil, ce qui, de manière indirecte, constituerait un apport pour les collectifs (cf. encadré proposition 56).

Les propositions du rapport Taché

« 56. **Développer les contractualisations locales avec les communes, soutenues par une prime de 1000 euros par logement proposé.** »

« 57. Permettre l'examen des demandes de logement social des réfugiés dès la notification par l'OFPRA de leur statut, en prenant en compte la composition de la famille. »

« 58. Conclure un avenant à la convention avec Action logement pour faire bénéficier les étrangers primo-arrivants en parcours d'insertion professionnelle des dispositifs de garantie de loyer. »

« 59. Développer les baux glissants et l'intermédiation locative, par un doublement de la prime de 1000 euros versée par l'ANAH aux propriétaires. »

« 60. Rendre possible le cumul des avantages du PLS et de la réduction d'impôt «Pinel» pour développer l'offre de logement social chez les particuliers. »

« 61. **Créer un crédit d'impôt solidarité pour les foyers hébergeant gratuitement un primo-arrivant, notamment réfugié.** »

Pour en savoir plus :

www.untoitpourtous.org -> S'informer et comprendre -> Publications de l'Observatoire

Réalisé grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre et de Grenoble Alpes Métropole